

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



- Dénomination* : « PÊCHEUR DES ILES ».
- Forme* : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).
- Capital* : 2 000 (deux mille) euros.
- Durée* : 99 ans.
- Objet* : La société a pour objet :
La pêche artisanale, l'achat, la transformation et la vente de produits de la mer, la pêche et l'aquaculture, l'importation et l'exportation de produits de la mer, l'affrètement de navires.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en favoriser le développement.
- Siège social* : 28, rue des Miquelonnais à Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Président de la SASU* : M. Jonathan Poirier
Né le 6 avril 1998 à Saint-Pierre
Demeurant au 28, rue des Miquelonnais à Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Dépôt* : Tribunal d'instance de Saint-Pierre.

Le 01/01/2019.

Le président de la SASU PÊCHEUR DES ILES,
Jonathan Poirier

